



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 10-25.03.2025 de la commune d'ANTOGNY LE TILLAC

Nombre de membres

en exercice : 12

SEANCE du 25 mars 2025

Présents : 10

Votants : 9

**Date de la convocation :**

17.03.2025 L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq mars, à 18 heures 30, le Conseil

**Date d'affichage :** Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre

18.03.2025 prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de  
M. Serge MOREAU, Maire.

Présents : M. MOREAU Serge, Maire,

Mmes : DAUSSET M., LE POTIER P., PICHON S.,

MM : M. CARRE L., DABILLY P., LACOMBE D., LIGONNIERE E., THIVELLIER D., URBANOVSKY L.

Absents Excusé : JACOB I. ayant donné procuration à PICHON S., TALON T.

Secrétaire de séance : Mme LE POTIER

### OBJET DE LA DELIBERATION : Vote du Budget 2025 du Pôle Culturel

Le Maire fait une présentation détaillée du budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	45 000 €
---------------------------	----------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le budget 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 45 000€ en section de fonctionnement.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,

  


Serge MOREAU